

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Adhésion à la
convention de mise à
disposition d'un service
développement des
forêts communales**

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Serap ALT et Francis ROUX.
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE FORET

- **Vu** le code général des collectivités et notamment ses articles L. 5111-1 et L. 5111-1-1
- **Considérant** que la Commune de Châteldon a créé un service « Forêt » depuis le 1^{er} janvier 2023,
- **Considérant** l'intérêt manifesté pour ce service par d'autres Communes Forestières membres de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne, et le nécessaire besoin de mutualisation des moyens financiers à l'échelle des Communes, la Commune de Châteldon a souhaité proposer une mise à disposition de ce service en faveur des Communes intéressées,
- **Considérant** qu'un tel service présente un intérêt communal dans le cadre de la politique forestière menée par la municipalité,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Convention de mise à disposition du service Forêt, dans le cadre du projet de développement des forêts communales, proposée par la Commune de Châteldon, support du service.

Dénomination du service et caractéristiques	Missions concernées
<p align="center">Service « Forêt »</p> <p><u>Moyens humains :</u> 1 chargé de projet « développement des forêts communales » avec une Durée hebdomadaire de service de 35 heures répartie sur 5 jours de travail (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)</p> <p>Statut : Contrat de projet à durée déterminée au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.</p> <p><u>Moyens Matériels :</u> Matériel de bureau et équipement informatiques et téléphoniques Matériel forestier</p>	<p align="center">Développement des forêts Communales selon les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un plan d'action pour chaque Commune, en lien avec l'ONF - Négociation foncière en vue d'accroître les périmètres des forêts communales - Optimisation du patrimoine forestier - Gestion de l'entretien du patrimoine forestier - Communication

Le coût unitaire d'une unité de fonctionnement du service, qui correspond à une journée de mise à disposition du service, s'élève à 300 euros.

La convention annexée précise les modalités de mise en œuvre de la mise à disposition du service (moyens humains et matériels nécessaires à la gestion du service), les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service, et le dispositif de suivi de la mutualisation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de service, annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUNOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER